

- **Chapitre 012 - Charges de personnel**
Augmentation des charges de personnel: une hausse de 15% dûe au recrutement d'un adjoint, le remplacement d'un adjoint technique et la mise en place des chèques déjeuners ;
- Chapitre 014 – *Reversement et restitution des contributions directes*
Attribution de compensation pour la compétence voirie envers la communauté de commune
- **Chapitre 65 - Charges de gestion courante** : Une hausse de 3% des différents articles de ce chapitre
Pour l'article 6554 : une augmentation de la participation de la commune à l'Ecole départementale de musique et de danse, des provisions de 16 500€ pour l'assainissement du Chemin des Pêcheurs et 7 000€ pour l'assainissement de Tacanet ;
- **Chapitre 66 - Charges financières** : Légère hausse des intérêts d'emprunts par rapport à 2012 suite à la mise en place d'un prêt pour les travaux du lac aux ramiers sur l'exercice 2012 ;

Pour ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

- **Chapitre 70 – Produit de gestion courante** : le montant estimé des remboursements de salaires des agents mis à disposition de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux n'est pas inscrit ;
- **Chapitre 73 – Impôts et taxe** : baisse du produit des 3 taxes sur l'habitation, le foncier bâti non bâti ;

Pour la section d'investissement :

Il est prévu en dépenses d'investissement :

Au chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées : légère baisse de l'annuité d'emprunt ;

Au chapitre 20 – Immobilisations incorporelles : honoraires pour la révision du Plan Local d'Urbanisme, étude pour la réfection de l'école maternelle ;

Au chapitre 21 – Immobilisations corporelles :

- Acquisitions foncières (article 2111-0000) : terrains de Chelloul,
- Immobilisation Bâtiment Scolaires (article 21312-000) : Réfection de la toiture de l'école maternelle
- Equipements publics du cimetière (article 21316-0000) : confection d'un mur pour concessions,
- Création de WC publics pour le Lac aux ramiers et la Place Beauregard (article 2138-0000),
- Réfection de sols aux Gîtes du lac aux ramiers (article 2135-0000),
- Aménagement du boulo-drome et réparation de la cloche de l'Eglise (article 2138-0000),
- Aménagement de la rue Ferdinand Buisson (article 2138-0000),
- Acquisition d'un aspirateur à feuilles pour les services techniques (article 21578-0000),
- Signalétique et Remplacement d'un toboggan place Beauregard, des plaques plexiglass des monuments, des bacs à fleurs place du 13 avril 1944 et tables, chaises et cendriers à la salle au lac aux ramiers (article 21841-0000),
- la somme de 120 783 € inscrite à l'article 2188 permet l'équilibre du budget ;

Au chapitre 23 – Immobilisations en cours :

- Programme 2013 d'enfouissement des lignes électriques pour l'éclairage public et télécom (article 2313-0000),
- Avenant aux travaux du lac aux ramiers (article 2318-0000).

Il est prévu en recettes d'investissement :

- La perception du Fonds de Compensation de TVA correspondant aux dépenses constatées dans le compte administratif 2011 (chapitre 010),
- Les subventions attendues pour l'éclairage public (chapitre 13 – Subventions d'investissement),
- L'emprunt nécessaire pour financer les travaux du lac aux ramiers (exercice 2012), aménagement de la rue Ferdinand Buisson et de la réfection de la toiture à l'école maternelle(chapitre 16).

II- Concernant le budget Lotissement

Ce budget prévoit :

- en dépenses : travaux pour l'aménagement du terrain BESSI;
- en recettes : la vente du lot restant du lotissement de la Pointe de Fromentières et terrains à BESSI.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, adopte la proposition de budget primitif pour l'exercice 2013

❖ **pour le budget général** :

- Dépenses de fonctionnement

Chapitre 011 : unanimité

Chapitre 012: 12 voix pour, 2 abstentions (Mme Jacqueline CALIXTE et Mme Renée FAVERGEON),

Chapitres 65, 66, 67, 042 : unanimité.

- Recettes de fonctionnement : unanimité pour l'ensemble des chapitres
- Dépenses d'investissement : unanimité pour l'ensemble des chapitres
- Recettes d'investissement : unanimité pour l'ensemble des chapitres

❖ **pour le budget lotissement** : unanimité pour l'ensemble des chapitres.

Le conseil municipal en prend acte.

4. Vote du taux des taxes foncières et de la taxe d'habitation

Madame le maire invite le conseil municipal à fixer les taux d'imposition pour l'année 2013, de la taxe d'habitation et des taxes sur le foncier bâti et non bâti.

Madame le maire rappelle que les taux de la Commune de Vernoux-en-Vivarais sont actuellement de

- 13,03 % pour la taxe d'habitation ;
- 22,00 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 64,04 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

Et que les taux moyens communaux au niveau départemental s'élèvent à

- 20.91% pour la taxe d'habitation ;
- 17.49% pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 76.89% pour la taxe sur le foncier non bâti.

Madame le maire indique qu'une baisse des taxes est à noter car la taxe additionnelle de 2.5% est attribuable à la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer pour l'exercice 2013, les taux d'imposition des taxes directes locales, soit :

- 10.53 % pour la taxe d'habitation ;
- 19.50 % pour la taxe sur le foncier bâti ;
- 51.75 % pour la taxe sur le foncier non bâti.

5. Fourniture et pose de modules sanitaires

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'un marché a été lancé le 6 mars 2013 pour la fourniture et pose de 2 blocs sanitaires place Beauregard et plage du Lac avec date limite de remise des plis le 27 mars 2013.

La Commission d' Appel d' Offres s'est réunie le 29 mars 2013 pour l'ouverture des plis, une seule offre a été reçue ; elle a confié à Monsieur Jean-Christian CHEZE l'examen de l'offre.

Cette offre est conforme à l'appel d'offre. Monsieur CHEZE a négocié le prix de la maintenance.

L'offre définitive s'établit comme suit :

- Fourniture et pose de sanitaires automatisés : 75 287.50 € HT
- Maintenance : 4392 € HT

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une somme de 40 000€ HT a été prévue au Budget Primitif 2012 pour l'installation de toilettes publiques place Beauregard et qu'une étude avait été menée pour des toilettes sèches sur la plage du Lac.

La plage étant équipée avec les réseaux AEP et EU, des toilettes automatisées pourront être installées.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la notification de l'appel d'offres l'entreprise Michel Plante Systèmes SAS.

6. Convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération de la Commune de Vernoux-en Vivarais-rue Ferdinand Buisson- RD 2

Madame le Maire propose de signer une convention de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'aménagement de la traverse d'agglomération –rue Ferdinand Buisson- RD2 avec la Communauté de Communes du Pays de Vernoux

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la signature de la convention

7. Approbation d'annexes sanitaires « eau potable » du plan local d'urbanisme et mise en place du zonage eaux pluviales

Madame le Maire présente les textes règlementaires imposant la réalisation de zonages qui permet D'assurer la maîtrise des ruissellements et la prévention de la dégradation des milieux aquatiques par Temps de pluie, sur un territoire communal ou intercommunal ; il permet de fixer des prescriptions Cohérentes à l'échelle du territoire d'étude ; Il est défini dans l'article L2224-10 du code général des Collectivités territoriales et repris dans l'article L123-1 du code de l'urbanisme.

Les devis d'annexes sanitaires « eau potable » et de mise en place du Zonage eaux pluviales s'élèvent aux montants suivants :

- Annexe sanitaire « eau potable » : 1459,12€ TTC
- Mise à jour du schéma directeur : 11266,32€ TTC
- Mise en place du zonage eaux pluviales : 9496,24€ TTC

Madame le Maire demande l'autorisation de signer ces documents pour être en cohérence avec le Plan Local D'Urbanisme

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer les devis correspondants

Prochain conseil municipal le vendredi 19 avril 2013 à 20h15.

Levée de séance à 23h00.